

# ACTIVITÉ 2 : URGENCE CONTRACEPTION !

## FICHE D'ACCOMPAGNEMENT 10 – MESURES D'URGENCE SI JAMAIS...

### **Si jamais on a une relation sexuelle non protégée (si le condom s'est déchiré, s'il y a eu oubli de plusieurs pilules pendant le cycle)...**

Vous avez un maximum de cinq jours pour aller consulter un médecin (clinique jeunesse), une infirmière (clinique jeunesse ou école) afin d'obtenir gratuitement la COU. Vous pouvez également vous procurer la COU en allant consulter un pharmacien, mais vous devrez assumer les frais.

### **Si mes menstruations retardent et qu'il y a lieu de penser à une grossesse...**

Consultez le plus rapidement possible un médecin ou une infirmière pour pouvoir passer un test de grossesse afin d'obtenir un résultat sûr.

### **Si je ne suis pas enceinte ou si ma blonde n'est pas enceinte...**

Informez-vous des différents contraceptifs offerts. Choisissez une méthode qui vous convient et respectez le mode d'utilisation. Si le moyen contraceptif que vous avez choisi ne vous convient pas, il ne faut pas abandonner! Vous devez consulter de nouveau et trouver un contraceptif qui vous ira mieux.

### **Si je suis enceinte ou si ma blonde est enceinte...**

Demandez l'aide d'une personne qui pourra vous rassurer et vous soutenir dans votre démarche (parent, ami, frère, sœur, éducateur, professeur, etc.). Prenez le temps de réfléchir et de discuter de la possibilité de poursuivre ou d'interrompre la grossesse. Pour prendre votre décision, vous devez faire un choix éclairé et obtenir du soutien émotif. Vous pouvez consulter un professionnel de la santé dans un CLSC, une clinique médicale ou un centre hospitalier pour enfants et adolescents (p. ex.: Sainte-Justine).

### **Si nous décidons de poursuivre la grossesse...**

Ces mêmes ressources pourront également vous diriger vers les services dont vous aurez besoin.

### **Si, après réflexion, nous décidons d'interrompre la grossesse...**

Vous devez entreprendre rapidement les démarches d'avortement. Plus l'avortement est pratiqué tôt durant la grossesse, moins il y a de complications et de risques. L'avortement est offert gratuitement dans les CLSC et les centres hospitaliers à partir de l'âge de 14 ans; les services sont confidentiels. Évitez de faire pratiquer l'avortement par une personne dont vous doutez de la compétence.

Peu importe la décision que vous prenez, vous êtes des adolescents à part entière et vous avez droit à des services de première qualité, au respect et à la confidentialité (à partir de 14 ans, c'est confidentiel).